

2023/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 5/04/2023 – Délibération C1 N°23-024  
7.6 Contributions budgétaires

République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
Commune d'Épône

**Département des Yvelines**  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton de Limay

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

### SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental.

#### Présents :

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Florence JOUANNEAU, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, Mme Éliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

#### Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN,  
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à M. Ivica JOVIC,  
M. Daniel RIPERT procuration à M. Emmanuel BOLLE,  
Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI,

#### Absent :

M. Raoul LIMA

#### Messieurs Didier DIROL et Francis RIALLAND sont élus secrétaires de séance

#### DATE DE LA CONVOCATION :

30/03/2023

#### NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

#### DATE D'AFFICHAGE :

30/03/2023

**OBJET : ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) 2023 DE LA COMMUNAUTE URBAINE GPS&O**

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la CLECT, voté à la majorité simple le 14 février 2023, présenté par madame MARTIN, Adjointe aux finances ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Développement durable, Mobilité, Vie économique consultée le 28 mars 2023.

2023/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 5/04/2023 – Délibération C1 N°23-024  
7.6 Contributions budgétaires

Ayant entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée au Finances, Développement durable, Mobilité et Vie Économique.

**Après en avoir délibéré, à la majorité** (22 voix Pour, 1 Abstention ; M. Stéphane TRUFFAUT, 5 Contre ; M. Emmanuel BOLLE, Mme Isabelle ROMAIN, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI)

- **ARTICLE 1 : ADOPTE** le rapport de CLECT 2023 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise.
- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** qu'en cas d'adoption du rapport de CLECT par les communes membres de l'EPCI, selon les conditions de majorités définies par l'article 1609 nonies C, il sera transmis au Président de la Communauté urbaine, pour proposition de révision du montant des attributions de compensation définitives.
- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Madame le Président de la Communauté Urbaine GPS&O
  - Au Comptable Public de Mantes Collectivités Locales

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

ÉPÔNE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis à Monsieur le Sous-préfet le 13/04/2023  
Et publié/affiché le 12/04/2023



Guy MULLER

Maire d'Épône  
Conseiller Départemental  
Conseiller Communautaire GPS&O

Didier DIROL  
Secrétaire de séance

Francis RIALLAND  
Secrétaire de séance

